DEPARTEMENT [illegible] ... mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra le discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis imprimés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine Bagley, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

29 août. WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Ocobre,
8 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGÉ.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	12 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 16 nov.

POUR TAMPICO.

La goëlette **ELIZA THOMAS**, capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt de quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à

17 janv J. DUFART.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **NESTOR**, cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le Navire première classe, **LEXINGTON**, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement ; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON.

Le Brick, doublé en cuivre, **COMMISSARY**, capitaine Rundolett, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à

15 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **LOIRE**, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement à bord, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
10 jan rue Royal, No. 175.

POUR MARSEILLE.

Le navire, doublé et chevillé en cuivre, **DUBLEM-PACKET**, capitaine MacPherson, partira le 19 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant des bons emménagemens, s'adresser à

8 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géante ou Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer seront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

A VENDRE—Une Harpe de première qualité, de Erard, jolie et bienconditionnée, reçue de New York par le navire Warsaw, s'adresser chez

F. ORIOL & CO.
15 jan Encoignure Dumaine et Condé.

TOILE DE RUSSIE de ménage convenable aux marchés américains—108 balles 4-4 toile écrue du pays; 120 [illegible] 4-4, toile à chemises; 4 caisses toile blanche; quelques balles coutil et toile à matelas—20 balles toile [illegible], 12 do. do. blanche, ayant droit au drawback, à vendre par [illegible] [4 janv.] LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—30,000 Gallons melasses, près de la ville, et livrables de suite par
27 déc BLANC & BRUGIER.

CAFE—500 sacs café de la Havane, à bord du brick American, et à vendre par
27 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

[illegible]

ESCLAVES DE GRANDE VALEUR.
PAR TRICOU & CANONGE.

SERONT vendus à midi, à la Bourse Hewlett, lundi 4 février 1833, les esclaves suivans appartenant à M. Jacques Charbonnet.

AUBIQUE, âgé de 32 ans, bon cocher, excellent laboureur et bon charretier.

PITA, âgé de 30 ans, bon à tout sur une habitation.

BRISTAT, excellent nègre, âgé de 35 ans, bon nègre d'équipage.

JEAN BAPTISTE, âgé de 24 ans, bon charretier et excellent nègre de champ.

DAVES, âgé de 18 ans, bon cocher, bon domestique et excellent charretier.

MICHEL, mulâtre de 26 ans, bon domestique et bon charretier.

PRINCE, nègre âgé de 26 ans, bon commandeur et bon nègre de champ.

BIVERLEY, nègre âgé de 22 ans, excellent charretier et bon laboureur.

STEPHEN, âgé de 27 ans, assez bon charpentier et excellent nègre de champ.

BILLY, griffe âgé de 28 ans, bon tonnelier, excellent nègre de champ et d'équipage.

PETER, nègre de 24 ans, excellent laboureur et bon charretier.

SALLY, négresse âgée de 25 ans, avec son enfant de 2 ans, bonne domestique et excellente négresse de champ.

MARIA, négresse âgée de 19 ans, bonne domestique et bonne négresse de champ.

JOHN, âgé de 11 ans, bon petit domestique pour un garçon.

TEMPERANCE, mulâtresse âgée de 24 ans, avec ses deux enfans, (une âgé de 3 ans et l'autre à la mamelle,) bonne domestique et couturière.

Conditions :—1-3 comptant, et la balance à 1 et 2 année crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets seront faits payables à la banque de la Louisiane.

Les actes de ventes seront passés devant le juge de la paroisse Jefferson ; son greffe se tient au faubourg Lafayette. 24 janv

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 4 Février prochain, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes :

1o. UN TERRAIN mesurant 60 pieds français de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bienville et Conti, attenant d'un côté à la propriété de Mr. T. Mossy, et de l'autre à celle de Mr. Dimitry, avec les trois maisons en briques et à deux étages, qui y sont construites ainsi que les cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent. La dite propriété est affermée pour une somme annuelle de $7,800. Le bail du No. 89 est pour un laps de cinq ans, à raison de $1,400 par an. Le bail du No. 87 est pour un an, à raison de $2,600 avec faculté par le preneur, de renouveler pour deux ans, aux mêmes conditions, et le bail du No. 85, pour deux ans, à raison de $3,000 par an ; le tout à partir du 1er. octobre de l'année 1832.

2o. UN TERRAIN situé rue Toulouse, de 60 pieds de face, sur 150 de profondeur, attenant à la propriété de Messrs. Peyroux, Rivarde & co., d'un côté et à celle de Mde. veuve Fitzgerald, de l'autre, avec la Maison à étage qui s'y trouve, les cuisines, chambres à domestiques ; et vastes magasins d'entrepôt dans la cour.

3o. UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 24 pieds de face à cette rue, 100 environ de profondeur avec une Maison en briques et à étages, et autres dépendances, faisant parti des ci-devant maisons des architectes, No. 331.

4o. NEUF TERRAINS formant un demi-ilet, situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Constance et du Bassin, ilet No. 50, mesurant chacun 27 pieds quelques po ces de face aux rues Bassin et Constance, sur une profondeur irrégulière de cent cinquante neuf, conforme au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, lequel sera présenté à la Bourse.

5o. UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan par le No. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

6o. Un Ilet au faubourg Macdonough, sur l'autre rive du fleuve, désigné sur le plan par le No. 7.

7o. UNE HABITATION de cinq arpens plus ou moins de face à la Fausse Rivière, sur 40 de profondeur, dans le quartier dit du Colombier.

De plus :

10 Actions de la Banque de la Louisiane.
5 do. de la Banque d'Orléans.
12 do. de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
10 do. de la Compagnie des Architectes.
10 do. de la Compagnie de Barataria et Lafourche.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
21 janv

PAR ISAAC L. McCOY.

D'APRÈS un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 30 du courant à midi, au café de la bourse, les actions de la Banque et d'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir :

93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées en entier, 7 do. do. do. 3-5 payées, 29 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées en entier, 24 do. de l'assurance des Négocians, dont $30 ont été payées, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 ont été payées. 17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 23 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette **MARGARET**,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures ; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin ; elle a été construite à Pensacola depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage ; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Me. Y. F. A. Blanchet ;—Cathérine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande ; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions :—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
7 janv

PAR F DUTILLET.
COUR DES PREUVES.
SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir :—

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française ; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une gallerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

2o. UN AUTRE TERRAIN, No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 30 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminée, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines ; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.
4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.
5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.
6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.
7o. MAGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.
8o. FRONTIN, nègre charretier, de 18 à 20 ans.
9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.
10. MARIA, griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.
11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.
12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.
14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.
16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Ponchartrain.

CONDITIONS :—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptant.

Va. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 déc.—6,8ps.

CHASSEURS D'ORLEANS.

LA compagnie se réunira dimanche, 27 du courant, à 11 heures précises du matin, à l'effet de nommer un [illegible] et pour s'occuper d'affaires concernant la Compagnie. Par ordre du capitaine.
24 janv V. GOUY, sergent-major.

AVIS.—Les sieurs Maillet et Gragnon, de Paris, élèves de MM. Pleyel et Erard, préviennent le public qu'ils se chargent de réparer les Pianos et les Harpes. Ils entreprendront également d'accorder les dits instrumens. Leur demeure est rue Royale, No. 244, entre Ste.-Anne et Dumaine. 25 janv

CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord ; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières ; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des rapides progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides, si non sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une *écriture lisible, élégante, rapide* et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; Jn. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières. JOHN C. YOUNG,
25 jan Président du Collège Central (Kent.)

ON a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

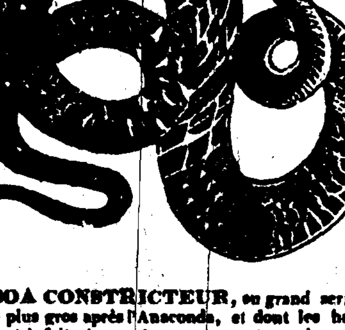

Et le **BOA CONSTRICTEUR**, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 28 janv.—1m

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydrauleque et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix tiès modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

AVIS.—Les personnes qui doivent à la succession de feu Martin Ohler, sont priées de payer immédiatement à M. Alfred McCarty, avocat, rue Toulouse, No. 288; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de les lui présenter avec les pièces à l'appui.

NICHOLAS MURRAY,
A. P. FLUGFELDER,
8 janv—6, 3ps Exécuteurs testamentaires.

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 4 janv—☞

600 BOUCAUTS SUCRE et 5,000 gallons de melasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations près de la ville. 4 janv.

ON désire connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Hâvre sur le Louisville, le mois dernier.

ESTEVANELL & COURVAL,
24 déc Nouvelle-Levée, No. 6.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 8 *heures à 2½ heures* le matin et de 4 à 5 le soir ; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension : les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension*.

Le Piano et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois.
11 janv.

J. F. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et désirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il sera satisfait de revoir ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. [illegible]

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville, et paroisse, il sera vendu le lundi, 11 février prochain, à l'heure de midi, et au café de la Nouvelle-Bourse, les esclaves suivans dépendants de la succession de feue Dame Marie Amirand Duplessis, Ve. Christoval de Armas, savoir:

ANTOINE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, habitué aux travaux d'une imprimerie, domestique de maison; sujet parfait.

ZENON, son frère, âgé d'environ 34 ans, bon charretier, cuisinier, habitué aux travaux d'une habitation, vendu comme marronneur et ivrogne.

MARIE, négresse créole, âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, maladive.

CECILE, sa fille, âgée de 17 ans, domestique de maison, un peu cuisinière.

FANNY, négresse créolisée, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelques fois.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction, divisés en coupons et portant hypothèque.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Chs. Janin, notaire. 23 janv—5, 1pr.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse d'Orléans, en date du 10 Janvier 1833.—Il sera vendu le lundi, 18 février prochain au café de la Nouvelle Bourse, à l'heure de midi, la propriété suivante, dépendante de la succession de feue *Rosette Rousève*, f. de c. l.

Un lot de terre situé en cette ville, mesurant (au pied Français) 60 pieds de face à la rue St. Claude, entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, ainsi qu'une quantité d'arbres frutiers.

Conditions :—Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans ; billets par coupons, endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.
16 janv-10, 2ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi 23 février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse ; les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jacques Hardy, h. de c. l. savoir :

WILLIS, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.
GEORGES, griffe créole, âgé de 26 ans.

Conditions : Un tiers comptant, un tiers dans quatre mois et un tiers dans huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 jan—6, 1ps

PAR F. DUTILLET.

MARDI, 29 courant, à midi, il sera vendu au café de la bourse, le terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et de Robertson, ayant 60 pieds de face sur la première rue et 132 pieds 2 pouces sur la seconde. Le dit terrain est désigné sous le numéro 6 dans l'ilet No. 36.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit. 22 jan—7

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 7 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, **8 ARPENTS DE TERRE**, faisant face au fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Lac ; situés dans la paroisse Jefferson, à trois lieues de la *Nouvelle-Orléans et sur la bord, bornés dans la partie* inférieur par l'habitation de Mme. Veuve Labarre, et faisant partie de l'habitation de M. Norbert Fortier. Cette terre est très fertile, très élevée et bien boisée et est trop bien connue pour en donner de plus amples informations. Elle sera vendue par arpent, et tout acquéreur d'un arpent aura le droit d'en prendre trois au même prix.

Conditions ; 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Jusqu'au jour de l'encan, le propriétaire recevra des propositions. 22 janv.—8

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 16 février prochain, à la bourse de Hewlett, à l'heure de midi, une TERRE, située dans la paroisse Jefferson sur la rive droite du fleuve, à environ une lieue et demie de cette ville, bornée d'un côté par la terre de Théodule Destréhan et de l'autre par celle de Balthasard Sanlet; mesurant quatre vingt arpens de face sur quatre vingts arpens de profondeur; la terre est bien boisée, et sera vendue en 2 lots d'une égale étendue.

Conditions :—Payable à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par M. Octave de Armas, notaire public. 17 janv—153ps

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 26 courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu l'esclave **CINA**, mulâtresse, âgée de 22 ans, une bonne coiffeuse, couturière et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 4 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 24 janv.

AVIS.

M. A. PICHON, appelé en France pour régler quelques affaires d'intérêt, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parens des élèves confiés à ses soins, que sa maison d'éducation sera tenue et dirigée, pendant son absence, par MM. Goyneau et Ségassie.

Le choix que M. Pichon a fait de ces Messieurs pour le remplacer, sera promptement apprécié par les personnes qui, jusqu'à ce jour, l'ont honoré de leur confiance. Il croit ne pouvoir donner une meilleure preuve de la reconnaissance qu'il éprouve pour l'encouragement soutenu qu'on a daigné lui accorder, qu'en remettant ses élèves *entre les mains de professeurs* aussi dignes de l'estime publique, tant par leurs excellentes qualités que par leurs talents réels.

M. P. offre ses services aux personnes qui voudraient le charger de quelques commissions pour France; il les *remplira* avec zèle et exactitude. 23 janv—3

AVIS INTERESSANT,
THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.— En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille, savoir;

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils de vin blanc de Barsac, Gravé et Santerne.
1100 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pouillac, St. Julien et St. Estèphe.
50 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
250 paniers d'huile d'olive fraîche.
50 do. do. do.
10 balles d'amandes fraîches sans coquilles.

Aussi en magasin d'importation antérieure;
350 tonneaux de vin de Bordeaux. Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
1500 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de Château Lafitte, do. Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. Gruau, do. Larose et Haut-Brisson.
200 caisses de vin blanc de Barsac, Sauterne et Carbonnieux.

Anisette, bouchons, cordiaux &c.

P. E. et O. SORBE.
21 jan.—10 rue Royale N. 118.

EN DEBARQUEMENT du navire Authentic, capitaine S. Sweetzer, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné;

225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui ont droit au drawback.
21 janv. J. B. LABATUT.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE et orangers doux.—Six arpents de plant à ratan, verts et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgé de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitation, ALLARD et ROBERT. 19 janv—3

ARGENT ! ARGENT !

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.
14 jan F. BRIAULT.

40.000 TUILES à crochet, débarquées du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à
4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS,
10 janv rue Ste. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par
JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC.
14 jan No. 175 rue Royale.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 28 du courant à 4 heures de l'après-midi, une Armoire, un Sideboard, une Glace, et une douz. Chaises, saisis dans l'affaire cidessus.
14 jan L. DAUNOY, marshal.

[illegible] vs. T. W. Bengey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 6 février prochain, à midi, sur les lieux, une cuisine en bois, située sur le lot No. [illegible], près de l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, saisie dans l'affaire cidessus.
6 jan L. DAUNOY, Marshal.

E. Cordeviolle & Lacroix vs. V. André.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi. 1er. février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un demi terrain, situé entre les rues Bagatelle et St. Antoine, désigné par le No. 393 dans l'ilet 42, mesurant 30 pieds sur la rue Morales sur 150 pieds de profondeur, et les édifices qui s'y trouve ; saisi dans l'affaire ci-dessus.
29 déc L. DAUNOY, marshal.

Moses M. Harris vs. [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 26 janvier, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, deux esclaves, nommé Ann et Samuel, âgé de 15 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus.
24 déc L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1832;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, et les hypothèques en résultant radiées.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le [L.S.] sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 21me. jour de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE EUSTIS, Sec. d'Etat. 31 déc—90

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu veuve Planeire, sont priées de se présenter à M. Jean Louis Casbergue, curateur, pour être soldées, et toutes celles qui pourraient lui devoir sont également invitées à solder leur compte dans le plus bref délai, entre les mains du dit exécuteur testamentaire, faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, No. 202, entre Marigny et Mandeville. 24 janv—3

PAROISSE JEFFERSON—COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Francisco Mozo.*—Attendu que Thomas Waters a présenté une pétition à la cour pour obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Mozo, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à toutes personnes que cela concerne d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande faite par la dite pétition ne serait pas accordée.

Paroisse Jefferson, 10 janvier 1833.
15 jan—10 J. M. HARRANG, juge.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de Thomas Toby & Co.

THOMAS TOBY.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

JEUDI, 17 janvier, se fera l'ouverture du RESTAURANT DE LA BOURSE tenu, par GUILLAUME, rue de Chartres, No. 119. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra toute l'exactitude possible pour que *les personnes qui l'honoreront de leur présence soient* servies avec ponctualité, et par conséquent satisfaites. Il tiendra tout ce que le marché peut fournir de meilleur, et sa cave sera pourvue des vins les plus fins et les plus exquis.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de la bienveillance qu'il lui a témoignée jusqu'à ce jour, et il ose en espérer la continuation, dont il saura se rendre digne.

N. B. M. Guillaume continuera, comme par le passé, à faire des repas de commande, banquets de noces &c. et prendra des apprentis en cuisine. Il aura des sallons particuliers pour les sociétés. 16 janv.

MELASSE.—20,000 gallons Melasse à vendre sur une habitation au-dessous de la ville ; s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
16 janv Rue de la Levée, No. 35.

20 BALLES, contenant 1,494 pièces Coton écru lourd à *chemises*, de 36 pouces ; 22 balles *Moleskins* assortis, récemment reçus par les navires Vesta, Princess Charlotte et Princess, venant de Liverpool, et ayant droit au drawback, ainsi qu'un assortiment général de Marchandises convenables pour les marchés mexicains ; à vendre à bon compte, par

HARRISON, BROWN & Co.
16 janv Rue Royale, No. 117.

PORC—300 barils porc, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par
TOURNE & BECWITH,
15 jan Nouvelle Levée, No. 15.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse **MARIANNE**, alias **URINA**, âgée de 20 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,
Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne. 16 janv ☞

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 130 sacs café Havane 1re. qualité.
50 boucauts sucre do.
14 janv. THED. NICOLET et Co.

SUCRE—125 boucauts beau sucre d'Attakapas, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, à vendre par GRAY, DURRIVE & CO,
10 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 35.

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé **JEAN**, se disant appartenir à M. Comagère du Barataria, le propriétaire est prié de vouloir bien le retirer, en se conformant à la loi. Une négresse nommée **JUSTINE**, appartenant à M. Percy.
12 janv P. A. CHARBONNET, shérif.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par
16 jan. LINCOLN & GREEN.

A. FOURNIER, rue de Chartres, No. 141, vient de recevoir directement d'Angleterre, un choix de **RAZOIRS**, de la manufacture de Rogers & Son, première qualité, qu'il vendra à un prix modéré. Ces rasoirs sont garantis très-supérieurs. 10 janv—6

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses ; à vendre à bas prix.
GEO. WHITNEY,
7 janvier rue de la Douane, No. 21

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston, 202 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.
F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement.

240 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 5, et 6 douz; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 9 jan

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Petiton Bellisle, alias Médéric h. c. l.

UN TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, au coin des rues Mandeville et Grands hommes, désigné sur le plan du dit faubourg par le numéro cent-quatre-vingts ; mesurant soixante pieds de face à la dite rue des Grands hommes sur cent-vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Mandeville, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions : l'acquéreur devra s'obliger à payer l'hypothèque, en faveur de Mr. Musson pour la somme de neuf cents piastres, dont $300 sont dûes depuis le mois de juin passé, et dont $300 seront en juin suivant et la balance en juin 1834 ; et le reste du prix de l'adjudication payable comptant.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant S. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 janv

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 2 février 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Louis Choisne, rue Royale, entre les rües Dumaine et Ste. Anne, une quantité de parfumeries et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt. Conditions de la vente : Comptant.
28 janv. MARTIN BLACHE, Régister.

BRIQUES—30,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par
22 janv LINCOLN & GREEN.

CAFE, 300 sacs café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par
[illegible] A. QUERTIER et BOUTIN.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.* Lundi, 11 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean-Baptiste Lafonta, à l'effet d'effectuer un partage entre les héritiers, les *terrains et portions de terre ci-après* désignés dans le faubourg Lacourse, en cette paroisse; savoir:

L'Ilet désigné sous le No. 25 dans le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Louis P. Caire, notaire public, mesurant 360 pieds de face à la rue Lacourse, 300 pieds à la rue des Pacaniers, 360 pieds à la rue Robin et 300 pieds à la rue St. Jean-Baptiste, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Deux terrains No. 3 et 12 de l'ilet No. 21, le premier mesurant 90 pieds de face à la rue des religieuses, et le second mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, et traversant ledit ilet entre des lignes parallèles.

Un autre terrain situé dans le même faubourg, et désigné par le No. 2, dans le No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue des Religieuses, vis-à-vis des précédentes, et traversant ledit ilet entre des lignes parallèles jusqu'à la rue Tchoupitoulas, à laquelle il fait face.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 janv.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 7 février 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Prafit, h. de c. l., la propriété suivante savoir : Un TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue du Craps, sur 120 de profondeur (mesure française) faisant partie du lot No. 38, borné d'un côté par la propriété des héritiers de François Samba et de l'autre par celle de ; sur lequel terrain existe une petite maison en bois, faisant face à la rue, composée de deux chambres, et dans la cour une cuisine en mauvais état.

Conditions : six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 jan.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 5 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Henry Forno; une négresse nommée Lucinda, âgée d'environ 17 ans.—Conditions : comptant.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire public. 5 jan

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 janvier prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Allende, l'esclave suivante: Caroline, mulâtresse âgée d'environ 16 à 17 ans, marronneuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
28 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans le faubourg Annonciation, au coin des rues des Grands des Religieuses, une quantité de Bois de chêne et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu D. P. Stone. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la Cour,
16 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Jeanne Cheval f. c. l., rue Perdido, entre les rues Philippa et du Cirque, faubourg Ste. Marie, les meubles meublans et tous autres effets mobiliers, appartenant à la succession de la défunte. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
14 janv. MARTIN BLACHE, régister.

BANQUE DE LA CITE,
NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, conforme les articles suivans, et que d'après la 26e. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.
23 janv H. LAVERGNE, Caissier.

ANCIEN TIR DE JUSSELIN.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public que leur **TIR AU PISTOLET** est ouvert du matin au soir, et tenu par une personne sûre. Il y aura trois jours de la semaine pour les personnes de couleur libres : le lundi, le mercredi et le vendredi. Pour des leçons particulières, s'adresser rue de Chartres, No. 147.
28 jan P. QUESNEL & MAISLER.

SEL—600 sacs de sel en débarquement de la goëlette Uera et en vente chez
TOURNE & BECKWITH,
25 jan Nouvelle Levée. No. 15.

EN débarquement du brick Authentic, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
25 barriques de vin rouge de Montferrand. En magasin 60 caisses de Haut-Brion, Champagne mousseux, et [illegible] d'une qualité supérieure, quelques barils de très vieille Eau de vie de Cognac.
25 jan—5 J. M. FORTIER.

AVIS.—Le soussigné, docteur en médecine de la faculté de Paris, offre ses services au public, pour tout ce qui est du ressort de sa profession ; il s'occupera d'une manière toute particulière des maladies des voies urinaires.

T. TOUZET,
Rue Poydras, No. 38, maison à deux balcons, près la rue du Camp. 25 janv

A VENDRE OU A LOUER—Une plantation à sucre située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du fleuve, ayant 12 arpents de face sur 90 de profondeur, de l'ouverture de 10 degrés, le tout consiste de terres élevées et des meilleures de l'état de la Louisiane et est abondamment boisé en cypres, chêne frêne et lauriers. Cette propriété a de bons fossés et se dégorge dans un bayou étendu où tombent toutes les eaux de la première et seconde profondeur, il y aura 70 arpents de cannes de souches pour la récolte prochaine. Le terrain éclairci à la profondeur de 36 arpents à partir de la rivière, contient de 400 à 450 arpents et est propre à toute espèce de culture. Les bâtiments se composent d'une sucrerie en briques, avec deux rangs de chaudières, un moulin horizontal et une bonne machine à vapeur tout neuf; d'une purgerie en briques, d'environ 50 pieds sur 175; d'une maison d'habitation avec cour, jardin et potager; de magasins de provisions, poulailler, pigeonnier, moulin à grain, forge et outils d'une maison de surveillant; d'une maison à fumer et d'un hôpital, 25 maisons de nègres écuries et remises &a. La plantation sera vendue avec 60 arpents de cannes en matelas, 22 chevaux américains excellents, 8 paires de bœufs, quelques vaches et veaux, un troupeau de moutons, environ 1000 barils de maïs, deux meules de riz et d'autres articles de provision. Ladite plantation contient aussi les instrumens de labourage pour un atelier de 50 ou 60 nègres. Toute personne qui désirerait entrer en arrangement peut visiter la plantation en s'adressant au soussigné, rue St. Louis, No. 23, à la Nlle. Orléans, où on lui donnera tous les renseignemens désirables—Un acheteur qui y prendrait avec un atelier assez fort de nègres pourrait l'obtenir payable en récoltes en lui laissant une portion suffisante pour le maintien de la plantation et des esclaves ou payable à long termes. Le propriétaire consentirait aussi à prendre un associé qui serait disposé à diriger l'exploitation.

C'est une belle occasion qu'on offre de gagner beaucoup d'argent en peu de temps. La saison tire à sa fin il, serait donc convenable que toute personne qui désirerait entrer en arrangement se présentât sur le champ pour pouvoir profiter des plants de cannes; autrement il deviendrait urgent de les vendre et de se borner pour cette année à la culture de 70 arpents de souches et à celle du coton.

L'acheteur sera subrogé aux droits du vendeur pour le montant de sa souscription dans la Banque de l'Union.

Les éditeurs de journaux de St. Francisville, Natchez et St. Martinville sont priés de donner douze insertions à l'avis et d'envoyer la note de leurs frais à
P. DUBERTRAND.
28 jan Rue St. Louis, No. 23.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les derniers arrivages de France, les articles suivants : Timbailles d'argent, assorties de grandeurs; huiliers do. couverts do. sucrier do. cafetière do. porte-cigarre do. tabatières do. bottes d'enfants, do.; aussi les mêmes articles en bon plaqué français plus : flambeaux dans les plus nouveaux modèles ; couverts de table, garnies en argent ; do. de dessert, à lames et manches d'argent ; nécessaires de voyage, garnis argent ; do. de dames ; boîtes d'or, do. à musique. Aussi, un assortiment de peignes en écaille do. en corne, nouveaux modèles. Pantouffles d'hiver, pour dames pour hommes ; cols noirs, do. châli, do. crin, do. d'été en couleurs et blancs; do. de chemise, boîtes à bijoux pour dames, &c. Il continue comme par le passé à monter les brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de bijoux, et d'argenterie pour du vieux or et de la vieille argenterie. Et il entreprend aussi tout espèce de raccommodage.

ANGLAIRE,
21 janv rue Royale, No. 230.

A VENDRE—1200 barriques vin de Marseille; 40 paniers bouteilles vides. S'adresser rue St. Louis, No 23. 24 janv

AU MAGASIN DE CHARLES MONROSE
No. 86, RUE DE CHARTRES.

NOUVEL assortiment de robes de bal, de fleurs artificielles, garnitures de robes en velours brodés en soie avec palatines en velours aussi et richement brodées. Etoffes hernani, dessins riches, couleurs assorties, enfin dans le dernier goût, ocarines de toute couleur grand assortiment à vendre à 5 escalins l'aune, fourrures, chinchilla, petit gris &c. Souliers de dames en prunelle, en satin bleu, blanc, rose, cô'cotes, gants fourrés, bas hernani &c.
[illegible] janvier ☞